

---

# CONSEIL MUNICIPAL

## VENDREDI 25 FÉVRIER 2011

### COMPTE-RENDU

---

Le 25 février 2011, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUEGUEN**, Maire, suivant convocation du 17 février 2011 et sous la présidence de Monsieur François de GOESBRIAND pour les votes des comptes administratifs.

**Date d'affichage de la convocation** : 17 février 2011.

**Date d'affichage du compte-rendu** : 28 février 2011

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 21

**Présents** : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François de **GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Gilles **GAUTHIER**, Bernard **QUÉMÉNEUR**, Anne **HECQUET**, Serge **LE BIAN**, Hervé **COMBOT**, Sandrine **JACQ**, Joël **KORN**, Bertrand **L'HOURL**, Olivier **BAILLOT**, Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Gaëlle **RUWET**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Marie **GUIRRIEC**, Philippe **MENGIN**.

**Avait donné procuration** : Léonie **SIBIRIL** à Jean-Guy **GUÉGUEN**, Marie-Paule **BEYOU** à François de **GOESBRIAND**, Roselyne **PRELLE-LAMIDEY** à Yolande **PAUGAM-VERDES**.

**Absents** : Simon **VART**, Caroline **d'ESTAINOT**.

**Secrétaire de séance** : Serge **LE BIAN**.

**Assistaient également à la réunion** : Annie **SALIOU-DUBUIS**, DGS, Mme **LE DOUJET-DESPERTS**, Receveur Municipal.

Mme Sandrine JACQ a quitté la séance à 19h15, avant l'examen de la question 10.

---

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

---

#### **1. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal 2010 :**

Mr François de Goesbriand préside la séance.

Mr Jacques AUTRET présente le compte administratif 2010, examiné en commission des finances le 26 janvier 2011.

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **3 126 815.26 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **3 983 902.35 €**
- L'exercice se solde par un excédent de fonctionnement de **857 087.09 €**
  
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **3 252 522.09 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **2 131 235.42 €**
- La section d'investissement présente un déficit de **1 121 286.67 €**
- Le montant des reports en dépenses s'élève à **201 713.00 €**
- Le montant des reports en recettes s'élève à **703 000.00 €**

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2010
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 857 087.09 € pour :  
**620 000 €** au financement de la section d'investissement  
**237 087.09 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

## **2. Fiscalité 2011 – Vote des taux :**

Monsieur le Maire expose : « Au moment de voter les taux d'imposition, il est bon de rappeler que l'ensemble des Commissions a convenu de l'importance pour Carantec d'un **vaste programme d'investissement**. En effet, outre les bâtiments communaux, dont la bibliothèque et le centre aéré sont proposés à l'inscription dans ce budget, la voirie tant urbaine que rurale qui a pris un important retard d'entretien. Un plan pluriannuel a été établi courant 2010. Il met en évidence en particulier l'obligation de doubler le budget voirie et de le porter à 300 000 € H.T./an sur 4 ans. Cet objectif nécessite des moyens financiers adaptés. Compte tenu de la situation favorable du marché des Travaux Publics, des bonnes conditions d'emprunt, du faible coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (0.848), des taux pratiqués dans les communes similaires et devant la difficulté à vendre la salle du Kelenn, la Commission des Finances a proposé de mettre en place les moyens financiers nécessaires et propose de relever de 4% la fiscalité locale. Les taux n'ont pas été revus depuis 2002. »

Monsieur Jacques AUTRET fait part des discussions de la commission des finances qui après de larges débats a décidé de proposer au Conseil Municipal de fixer les taux de la Taxe d'Habitation, du Foncier Bâti et du Foncier non Bâti en les relevant de 4 % en 2011. Il précise qu'à ce jour les bases de 2011 n'ont pas été notifiées par les services fiscaux. Habituellement elles sont notifiées début février. En application de la loi de finances elles augmenteront de 2%. Considérant, par ailleurs, l'évolution des bases des dernières années liées à la prise en compte des nouvelles habitations, elles ont été estimées avec une évolution globale 3 %.

Monsieur Olivier BAILLOT souligne qu'il est important de préciser que l'incidence pour le contribuable est de l'ordre de 20 € pour chaque taxe, en cumulant l'augmentation des bases (2%) et l'augmentation des taux (4%), pour une valeur locative moyenne.

A la question de Monsieur Serge LE BIAN, Monsieur le Maire donne à titre indicatifs les taux de communes comparables, tels qu'ils apparaissent sur le site Internet du Ministère des Finances.

	<b>Carantec 2010</b>	<b>Carantec 2011 (avec + 4%)</b>	<b>Plougasnou</b>	<b>Plougonvelin</b>	<b>Taulé</b>	<b>La Foret Fouesnant</b>	<b>Locquirec</b>
TH	12,61	13,11	12,84	17,99	14,90	15,44	12,39
FB	16,59	17,25	19,26	20,43	15,75	18,96	15,20
FNB	35,21	36,62	42,00	39,96	43,16	55,91	35,54

A la question de Monsieur Philippe MENGIN, Monsieur Jacques AUTRET confirme que le produit complémentaire sera de l'ordre de 85 000 €, avec un produit attendu de 2 160 000 € au lieu de 2 075 000 €.

Madame Sandrine JACQ s'inquiète d'une augmentation des taux qui rendrait l'accès des familles jeunes à Carantec encore plus difficile compte tenu du coût du foncier déjà élevé. Elle ajoute qu'il est, néanmoins important de préciser que le Conseil Municipal n'envisage pas de nouvelles augmentations jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur Guirriec dit qu'à Carantec les taux sont plutôt moins élevés que dans d'autres communes, ils sont inférieurs aux moyennes nationales et départementales, mais que les valeurs locatives des maisons sont plutôt plus élevées, ce que confirme Monsieur Le Maire.

Sur proposition de la Commission des Finances, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 2 contre, et 1 abstention les taux 2011 sont fixés ainsi qu'il suit :

	<b>Bases 2010</b>	<b>Taux 2010</b>	<b>Produits 2010</b>	<b>Bases 2011 estimées</b>	<b>Taux 2011</b>	<b>Produits 2011</b>
TH	8 555 613	12.61 %	<b>1 078 863 €</b>	8 812 281	<b>13.11 %</b>	<b>1 155 678 €</b>
FB	5 449 064	16.59 %	<b>904 000 €</b>	5 612 536	<b>17.25 %</b>	<b>968 364 €</b>
FNB	95 906	35.21 %	<b>33 769 €</b>	95 906	<b>36.62 %</b>	<b>35 119 €</b>
			<b>2 016 631 €</b>			<b>2 159 162 €</b>

### **3. Vote du Budget Principal 2011 :**

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2011 examiné en commission des finances.

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **4 025 000 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **3 300 000 €**

A la question de Monsieur Philippe MENGIN concernant le cout de la salle de sport des précisions sont apportées. (cf. document joint).

Concernant les crédits ouverts pour le matériel informatique Monsieur le Maire précise qu'il convient en 2011 de changer le serveur de la mairie qui date de 2002. Le devis établi par la SOMAINTEL fournisseur de la mairie est arrêté à 10 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2011.

#### **4. Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2010 des Budgets Annexes :**

##### **4.1 BUDGET EAU :**

Monsieur François de GOESBRIAND préside la séance. Monsieur Jacques AUTRET présente les résultats du Compte Administratif 2010 :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **102 733.94 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **148 449.49 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **45 715.55 €**
  
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **264 348.68 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **325 573.62 €**
- La section d'investissement présente un excédent de **61 224.94 €**

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2010
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **45 715.55 €** pour :
  - 42 000.00 €** au financement de la section d'investissement
  - 3 715.55 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

##### **4.2 BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur François de GOESBRIAND préside la séance. Monsieur Jacques AUTRET présente les résultats du Compte Administratif 2010 :

- Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **120 376.16 €**
- Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **129 663.53 €**
- L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **9 287.37 €**
  
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à **2 325 297.28 €**
- Les recettes d'investissement se sont élevées à **2 695 260.23 €**
- La section d'investissement présente un excédent de **369 962.95 €**
  
- Le montant des reports en dépenses s'élève à **2 436 270.00 €**
- Le montant des reports en recettes s'élève à **2 066 307.05 €**

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2010
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **9 287.37 €** en report à nouveau en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

#### **4.3 BUDGET ATELIERS-RELAIS :**

Monsieur François de GOESBRIAND préside la séance. Monsieur Jacques AUTRET présente les résultats du Compte Administratif 2010 :

○ Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à	<b>30 548.39 €</b>
○ Les recettes de fonctionnement se sont élevées à	<b>30 676.82 €</b>
○ L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à	<b>128.43 €</b>
○ Les dépenses d'investissement se sont élevées à	<b>27 684.13 €</b>
○ Les recettes d'investissement se sont élevées à	<b>78 802.87 €</b>
○ La section d'investissement présente un excédent de	<b>51 118.74 €</b>

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2010
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **128.43 €** en report à nouveau en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion de Madame Le Receveur Municipal.

### **5. Vote des budgets primitifs 2011 des budgets annexes :**

#### **5.1 BUDGET EAU :**

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2011 :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **148 516 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **444 978 €**

Le programme d'investissement 2011 arrêté à **150 000 € HT** concerne les opérations suivantes : rue Jean-Louis Dirou 30 000 € HT, rue de Kernilis et derrière les commerces du Kelenn 30 000 € HT, rue Maréchal Foch et rue Dupetit Thouars 90 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2011.

## **5.2 BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2011 :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **149 988 €**
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **3 190 470 €** et concerne le solde relatif à la restructuration de la station d'épuration, les travaux de « rechemisage » du réseau rue des 3 Frères Tanguy et dans le cadre de la politique relative à la qualité des eaux de baignade, la pose de capteurs sur les postes de relèvement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2011.

## **5.3 BUDGET ATELIERS-RELAIS :**

Monsieur Jacques AUTRET présente le projet de budget primitif 2011 :

- En section de fonctionnement le budget s'équilibre à **3 978.43 €** avec une subvention du budget général de **3 000 €**.
- En section d'investissement le budget s'équilibre à **53 448.89 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2011.

## **6. Programmes Voirie**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement, il a été décidé de mettre l'accent sur des programmes de voirie conséquents afin d'assurer leur remise en état et les aménagements nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'accessibilité qui doit permettre de favoriser les déplacements doux, et assurer les cheminements des personnes handicapées.

Le programme de voirie décidé en Commission de Travaux, arrêté à 1 200 000 HT € sur 4 ans soit 300 000 € HT par an de 2011 à 2014, figure dans le tableau ci-dessous :

<b>Rues / lieux-dits</b>	<b>Montant €</b>	<b>Priorité 1</b>	<b>Priorité 2</b>	<b>Priorité 3</b>	<b>Priorité 4</b>
Ty Nod	26 671				26 671
Troborn	11 857				11 857
Feunteun Speur/Linguinou	43 423				43 423
Kermen / Route de Linguinou	19 578				19 578
Créach Herou Bihan et Bras	22 720				22 720

Louis Le Guennec	80 000				80 000
De La Chaise du Curé	130 000	130 000			
De la Marne	20 000	20 000			
De Castel an Dour	84 000			84 000	
De Kerrot	120 000		120 000		
Du Maréchal Koenig	50 000				50 000
Parking des Roches	20 000				20 000
Yves Landouar	8 000	8 000			
Du Clouët	10 000	10 000			
Albert Louppe	25 000	25 000			
Du Meneyer	185 000		185 000		
De Kernus	65 000			65 000	
De Kerhallic	90 000			90 000	
Voie d'accès au Golf	26 000	26 000			
Parking mairie	70 000				70 000
Voie d'accès à la station d'épuration	40 000			40 000	
Voirie non affecté	52 751	52 751			
<b>TOTAL H.T...</b>	<b>1 200 000</b>	<b>271 751</b>	<b>305 000</b>	<b>279 000</b>	<b>344 249</b>
<b>TOTAL T.T.C...</b>	<b>1 435 200</b>	<b>325 014</b>	<b>364 780</b>	<b>333 684</b>	<b>411 722</b>

Suite à la question de Monsieur Gilles GAUTHIER qui s'étonne de ne pas voir la rue de Kerrot au programme 2011, Monsieur le Maire indique que l'ordre des priorités est celui établi par les commissions et qu'une nouvelle réunion de la commission travaux pourra être programmée si nécessaire.

Monsieur Philippe MENGIN pense que le programme n'est pas assez important compte tenu de l'état général de la voirie. Il pense que des économies seraient possibles sur certains autres programmes.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'objectif a été d'assurer la réalisation de programmes d'investissement conséquents dont des programmes de voirie importants, tout en maîtrisant la pression fiscale. Il ajoute qu'il est difficile de défendre des programmes de voirie plus importants en refusant l'augmentation de la fiscalité.

Sur proposition de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité Le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de voirie fixé par le plan pluriannuel,
- Dit que les crédits seront ouverts chaque année au BP 2011 2012 2013 2014 à hauteur de 300 000 € HT par an,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation afin de désigner un maître d'œuvre pour l'ensemble du programme sauf celui de la rue de la Chaise du Curé pour lequel le Maître d'œuvre a été désigné en 2010,
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour l'ensemble du programme, en prévoyant des tranches annuelles.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions chaque année.

## **7. PROGRAMME EAU POTABLE 2011 :**

Sur proposition de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, à l'unanimité Le Conseil Municipal :

- approuve le programme d'investissement 2011 sur le réseau d'eau potable
- autorise Monsieur Le Maire à lancer la consultation afin de désigner le maître d'œuvre qui sera chargé des chantiers 2011-2012-2013-2014 arrêté à 150 000 € HT par an.
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

Le programme d'investissement 2011 arrêté à **150 000 € HT** concerne les opérations suivantes : rue Jean-Louis Dirou 30 000 € HT, rue de Kernilis et derrière les commerces du Kelenn 30 000 € HT, rue Maréchal Foch et rue Dupetit Thouars 90 000 € HT.

## **8. Extension de la Bibliothèque : Autorisation de Programme, Consultation des Entreprises et Demande de Subventions :**

Monsieur Le Maire rappelle que par une délibération du 08 juillet 2010, le Conseil Municipal a donné son accord pour désigner un maître d'œuvre chargé de travailler sur le projet d'extension de la bibliothèque. Le projet a été confié au cabinet FRED PETR Architectes de Rennes. Le calendrier de réalisation prévoit un démarrage de chantier à l'automne 2011.

Monsieur Philippe MENGIN s'étonne du coût du projet qui lui paraît élevé pour une extension. Mr le Maire précise qu'il s'agit du coût de l'opération toutes charges comprises, incluant les frais d'architecte et le mobilier.

Monsieur Olivier BAILLOT indique qu'il conviendra de s'assurer que le coût au m<sup>2</sup> est compris entre 1 500 et 2 000 € H.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et une abstention, Le Conseil Municipal :

- décide que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme pour un montant de **700 000 € TTC**. Les crédits sont ouverts pour **228 000 € TTC** au BP 2011 et seront ouverts pour **472 000 € TTC** au BP 2012.
- autorise Monsieur Le Maire à lancer la consultation des entreprises.
- autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions, estimées à 30 % du coût global.

## **9. Attribution des subventions 2011 aux associations :**

Monsieur de GOESBRIAND propose au Conseil Municipal d'approuver le tableau des subventions examinées par les différentes commissions et donne lecture du compte-rendu des commissions. Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal examine les propositions des commissions et fixe les montants des subventions allouées aux associations pour 2011 ainsi qu'il suit :

<b>ASSOCIATIONS CARANTÉCOISES</b>	<b>Montant</b>
Club Informatique Carantec	500,00
Comité de Jumelage	3 265,00
Kanerien Sant Karanteg	2 000,00
Grand Salon de Peinture	1 000,00
Amis du Musée Maritime	2 500,00
Créations et Peintures	100,00
Association Artistique	7 500,00
Etoile ciné	2 000,00
Airs de Fêtes	5 700,00
Le Tao du Dragon Celtik Rockiavelic	1 600,00
<b>Sous-total : Art-Culture-Animation .....</b>	<b>26 165,00</b>
Etoile Sportive Carantec + Ecole de foot + Vétérans	7 000,00
Jeunesse Sportive Carantécoise	4 000,00
Tennis Club des Deux Baies	5 000,00
Groupe de plongée	5 000,00
Club Nautique de Carantec	4 800,00
Club d'Aviron	1 200,00
Judo Club Carantécois	550,00
Amicale Bouliste	300,00
Société de Chasse (2004, 2006, 2007: organisation course cycliste)	300,00
Association des Plaisanciers	600,00
Gymnastique pour tous	750,00
Association Sportive Golf de Carantec (déplacement école de golf)	1 000,00
Le Tao du Dragon Celtik (2010 : y compris pour Celtik Open)	1 000,00
<b>Sous-total : Sport .....</b>	<b>31 500,00</b>
Amicale Laïque	2 500,00
Foyer Socio-éducatif Collège des 2 Baies	350,00
Association Sportive Collège des 2 Baies	700,00
Amis de l'école Saint Joseph	800,00
APPEL St Joseph (Animation du 17 avril 2011 Course voitures à pédales)	500,00
Association CARANT'ECHO	500,00
OGEC	6 500,00
OGEC (intervenant cours informatique) (90h x 19,50 €)	1 800,00
<b>Sous-total : Jeunesse .....</b>	<b>13 650,00</b>
Union des Anciens Combattants	300,00
Amicale des Sapeurs-Pompier	600,00
Amicale du Personnel	6 800,00
Foyer pour tous	400,00
Amis de Kerlizou	400,00
Aide aux enfants du Monde	200,00
<b>Sous-total : Social et Santé .....</b>	<b>8 700,00</b>
<b>Sous-Total « Associations Carantécoises » .....</b>	<b>80 015,00</b>

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES	Montant
Veuves civiles - FAVEC	20,00
Prévention Routière	20,00
Les Restaurants du Cœur	70,00
Secours Catholique	70,00
Secours Populaire - MORLAIX	70,00
Croix Rouge Française	40,00
Vie Libre (lutte contre l'alcoolisme)	40,00
AIDES Armor	40,00
Entraides Cancer Finistère	40,00
Association France Alzheimer 29	40,00
Association de Parkinsoniens du Finistère	40,00
France ADOT (sous réserve de demande)	40,00
Présence Ecoute (sous réserve de demande)	40,00
Ass. Française des Sclérosés en Plaque	40,00
Association Queffleuth et Belizal	40,00
AMF Association Française contre les Myopathies	40,00
UNAPEI - ADAPEI QUIMPER + MORLAIX	152,00
Foyer Tristan Corbière (sous réserve de demande)	100,00
Handisport Club Léonard	40,00
Virade de l'espoir (mucoviscidose)	40,00
ADMR	en attente
Comité départemental Résistance et Déportation	20,00
Rando ferme : 2011 sur canton Taulé entre 100 et 1500 visiteurs	200,00
<b>SOUS – TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES .....</b>	<b>1 242,00</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>81 257,00</b>

Madame Sandrine JACQ demande d'être excusée et quitte la séance à 19h15.

## **10. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs afin de :

- transformer le poste d'un agent non titulaire affecté au service des écoles en poste d'agent d'animation titulaire à temps non complet.
- Modifier le temps non complet d'un agent des services administratifs en le faisant passer de 50% à 70%.

Le tableau des effectifs est arrêté ainsi qu'il suit :

TITULAIRES	Pourvu au 31/12/10	Postes ouverts en 2011	Pourvu au 01/03/11
Attaché Principal Directeur des Services	1	1	1
Rédacteur Chef	1	1	1

Rédacteur	1	1	1
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	2	3	2
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1,5	1,7	1,7
Adjoint Patrimoine Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (28H/semaine)	1	1	1
Animateur	1	1	1
Adjoint Animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	1,8	1,8
Chef de Police	1	1	1
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1
Agent de Maîtrise Principal	2	2	1
Agent de Maîtrise	1	2	1
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	4	4
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	5	5
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe		2	2
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	8	6	7
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>32,5</b>	<b>35,5</b>	<b>33,5</b>

NON TITULAIRES	
Adjoint Technique Saisonnier - Services Techniques	14
Adjoint Animation Saisonnier - Centre Aéré et Local Jeunes	8
ASVP : Agent Surveillance Voie Publique Saisonnier	3
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>

APPRENTISSAGE	
Service Espaces Verts	1

## **11. Participations 2011 de la commune aux sorties scolaires et aux écoles d'apprentissage :**

### **11.1 PARTICIPATION AUX FRAIS DES ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS SCOLARISANT DES JEUNES CARANTECOIS :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés à 30.60 € pour 2011. (+ 2 %)  
 Cette participation était de 30 € en 2010.

### **11.2 PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR DES ELEVES CARANTECOIS POUR LES VOYAGES SCOLAIRES :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation de la Commune aux séjours des enfants carantécois scolarisés en primaire et au collège, ainsi qu'il suit :

La participation par élève pour les séjours de moins de 4 jours était de 41,80 € en 2010

- Il est proposé de fixer cette participation à 42.70 € pour 2011. (+ 2 %)

La participation par élève pour les séjours de 4 à 8 jours était de 64,40 € en 2010

- Il est proposé de fixer cette participation à 65.70 € pour 2011. (+ 2 %)

### **12. Crédits fournitures scolaires dans les écoles publiques pour 2011 :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les crédits fournitures scolaires pour 2011 (augmentation de 2 %), ainsi qu'il suit :

- Pour les élèves du primaire : il est proposé de le fixer à 47.20 € en 2011 (au lieu de 46.20 € en 2010)
- Pour les élèves de la maternelle : il est proposé de le fixer à 38.60 € en 2011 (au lieu de 37.80 € en 2010)

### **13. Renouvellement d'autorisations d'occupation du Domaine Public Maritime :**

#### **13.1 Pour le Câble ERDF desservant la station d'épuration :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en voir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'occupation du Domaine Public Maritime déposée par ERDF pour le passage d'un câble HTA alimentant la station d'épuration au lieu-dit Kerprigent.

#### **13.2 Pour la Station d'épuration :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en voir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer :

- la convention d'autorisation d'Occupation du Domaine Public Maritime relative à la station d'épuration portant sur la voie d'accès et sur une partie des anciens bassins de lagunage.

### **13.3 Pour le Chantier Naval de la Baie :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en voir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime sollicité par le chantier naval de la Baie auprès de la DDTM. Cette demande d'autorisation concerne un terre-plein de 100m<sup>2</sup>, un hangar de 300m<sup>2</sup> et une cale de 140 m<sup>2</sup>.

### **14. Cession atelier relais N° 8 :**

Monsieur Le Maire expose : « Le crédit bail passé avec Monsieur Jean-Yvon DERRIENNIC pour l'atelier – relais n° 8 arrive à échéance le 31 mars 2011. » Conformément à la demande reçue en Mairie le 15 juillet 2010 et aux termes du contrat, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour céder l'atelier – relais moyennant le franc symbolique, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître URIEN, notaire à Taulé.

### **15. Communication du Rapport d'Activité de Morlaix Communauté :**

Clotilde BERTHEMET invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport d'activité 2009 de Morlaix Communauté. (Les élus qui souhaitent en obtenir copie peuvent s'adresser au secrétariat).

### **16. Cession Jaouen/commune (AF 214) :**

Monsieur Le Maire expose : « Par une délibération du 16 décembre 2010, le conseil municipal a accepté de Monsieur et Madame JAOUEN Gil la cession pour alignement de la parcelle B 2252 (33m<sup>2</sup>). Cette parcelle est grevée d'une inscription de privilège de prêteur de deniers prise en garantie d'un prêt souscrit en 2000 par Mr et Mme JAOUEN pour financer l'acquisition de leur propriété ».

Afin de permettre à Maître URIEN d'établir l'acte de cession gratuite et sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur Le Maire à prendre en charge la somme de 150 €, correspondant à la provision sur frais relative à l'acte portant mainlevée partielle de l'inscription en question sur la parcelle objet de ladite cession gratuite.

## **17. Admission en non valeur :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal donne son accord pour admettre en non valeur la somme totale de 1123.90 € correspondant à des taxes de séjour et des droits de place impayés, sur la période 2006-2009.

Mr Hervé COMBOT ne prend pas part au vote.

## **18. Demande de subvention pour les travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la rue Albert Louppe, de la rue de la chaise du curé et de la rue de la Marne.**

Monsieur Le Maire expose : « Afin de faciliter et sécuriser les déplacements des véhicules et des piétons dans la rue de la Chaise du Curé et dans la rue de la Marne très fréquentées en haute saison car elles donnent accès au point de vue de la Chaise du Curé un projet d'aménagement a été programmé au budget. Le cout des travaux est estimé à 150 000 € HT.

Afin de faciliter le déplacement des piétons et assurer la mise en accessibilité de la rue Albert Louppe située au centre-bourg des travaux ont été programmés en 2011. Le coût des travaux est estimé à 35 000 € HT

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ces programmes
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la DGE au titre du programme 2011
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

## **19. Demande de subvention pour l'installation de capteurs sur les postes de relèvement**

Monsieur Le Maire expose : « Suite aux études réalisées dans le cadre des profils de plage il a été décidé d'installer des capteurs de surverse sur les postes de relèvement. Le coût de ces capteurs est estimé à 12 000 €.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général.

## **20. Demande de subvention pour les travaux de remise en état de la salle des tennis de Pen al Lann :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions pour les travaux de remise en état des tennis couverts de Pen al Lann.

Le coût des travaux est arrêté à 60 000 € H.T.

- Travaux : 50 000 €
- Maitrise d'œuvre et divers : 10 000 €

### **Affaires diverses :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avis des différentes commissions, il est décidé de remettre la rue Foch en double sens de circulation à compter du 15 mars. Les conditions de circulation seront identiques à celles qui existaient avant les projets de modification.